

GROSSESSE EN MILIEU AGRICOLE

Connaître les risques pour assurer sa santé et sa sécurité au travail



Les femmes enceintes qui travaillent dans le secteur agricole peuvent être exposées à divers risques pour la santé de leur enfant à naître ou pour elles-mêmes. Elles doivent redoubler de vigilance et adopter des mesures d'hygiène appropriées. Il est également judicieux de prendre conscience des risques auxquels peuvent faire face ces travailleuses, pour instaurer des pratiques sécuritaires.

! CETTE LISTE EST À TITRE INDICATIF SEULEMENT

Un professionnel ou une professionnelle qui effectue des suivis de grossesse pourra consulter l'équipe de santé au travail de la direction de santé publique et informer les travailleuses des risques présents dans leur milieu ainsi que des conditions d'affectation appropriées pour un travail sans danger pendant la grossesse.

PRINCIPAUX RISQUES À ÉVITER

MALADIES TRANSMISSIBLES PAR LES ANIMAUX (ZOOSES)



Certaines zoonoses, telles que la fièvre Q et la toxoplasmose, peuvent entraîner un avortement spontané, une naissance prématurée ou des malformations chez l'enfant. La femme enceinte doit, entre autres, s'abstenir de participer à la mise bas des animaux (brebis, chèvres, vaches, etc.), de manipuler les produits de mise bas et d'être en contact avec les nouveau-nés durant leur premier mois de vie. Elle doit également éviter de manipuler les tissus animaux, la litière et les déjections, notamment celles des chats. Le lavage fréquent des mains et le port de gants pour certaines tâches sont recommandés.

PESTICIDES ET AUTRES PRODUITS DANGEREUX UTILISÉS À LA FERME



La travailleuse doit consulter les étiquettes et, lorsque disponibles, les fiches de données de sécurité des produits utilisés afin d'identifier et d'éviter les produits susceptibles de nuire à la fertilité ou au fœtus, ou encore d'avoir des effets sur l'allaitement ou la santé du nourrisson allaité.

- **Pesticides** : En général, la femme enceinte ou qui allaite doit s'abstenir de manipuler des pesticides ou de s'y exposer.
- **Médicaments et hormones (soins aux animaux)** : Certains médicaments et hormones peuvent comporter un risque lors de la grossesse ou de l'allaitement. La travailleuse doit éviter de les manipuler, de les préparer et de les administrer. Elle doit également éviter le contact avec des surfaces contaminées par les médicaments et hormones, tout comme les contacts avec les liquides biologiques des animaux auxquels ils ont été administrés.
- **Autres produits dangereux** : La femme enceinte ou qui allaite ne doit pas être exposée aux autres produits utilisés à la ferme qui, selon leur fiche de données de sécurité, peuvent être nuisibles (ex. : solvants et désinfectants).



MONOXYDE DE CARBONE (CO) ET AUTRES GAZ D'ÉCHAPPEMENT



L'émission de CO par la machinerie (ex. : tracteurs, camions, génératrices ou autres appareils à combustion) peut exposer la travailleuse enceinte et ainsi réduire son apport en oxygène et celui du fœtus.

CHALEUR OU HYPERTHERMIE



L'exposition prolongée à la chaleur est à éviter en tout temps pendant la grossesse, car elle peut causer une augmentation de la température corporelle et une déshydratation.

TRAVAIL PHYSIQUE INTENSE



La manutention de charges lourdes et d'animaux ainsi que les tâches nécessitant une force physique importante sont à éviter lors d'une grossesse. Le nombre d'heures de travail par semaine doit permettre un repos suffisant.

BRUIT ET VIBRATIONS



Les machines agricoles bruyantes et les équipements vibrants peuvent avoir des effets néfastes sur le fœtus ou la travailleuse enceinte. L'exposition prolongée est à éviter.

POSTURES CONTRAIGNANTES



La femme enceinte doit s'abstenir d'effectuer des tâches impliquant des postures contraignantes, comme celles qui nécessitent de se pencher fréquemment ou longuement, de manipuler des objets à bout de bras, ou encore de demeurer agenouillée ou accroupie. De plus, elle doit éviter de rester en position debout pendant une période prolongée.

RISQUES À LA SÉCURITÉ



- **Risques de chute** : Il faut s'abstenir de travailler en hauteur (ex. : sur une échelle ou un escabeau) et de marcher sur des surfaces glissantes ou inégales. Le risque de chute est accru par les changements corporels.
- **Risques de coup à l'abdomen** : Il faut éviter les tâches qui présentent un risque de coup à l'abdomen (ex. : tâches auprès des animaux).



Pour en savoir plus, visitez le cnesst.gouv.qc.ca/agriculture.

Si le travail que vous effectuez vous préoccupe durant votre grossesse, consultez le cnesst.gouv.qc.ca/jattends-un-enfant.



Pour nous joindre
cnesst.gouv.qc.ca
1 844 838-0808